Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20261020-20261019001-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du Procès-Verbal
Réunion du C.C.A.S du Lundi 19 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Président.

Date de convocation : 9 octobre 2026
Date d'affichage : 9 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 1

Etaient présents : Mr BESREST Nicolas, Président, BOURRET Alexandra, Vice-présidente, COURCOUX Magali, DE GUIBERT Gaëlle, DONARD Pierrette, MOY Roselyne, POTTIER Chantal, WAGENER Mireille.

Était absent : DUBOIS KARINE représentée par BOURRET Alexandra

Madame COURCOUX Magali a été élue secrétaire.

Délibération N° 2026-10-19-001 : Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale :

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants relatifs aux missions et au fonctionnement des centres communaux d'action sociale;

Vu les statuts de l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'action Sociale (UNCCAS), association reconnue d'utilité publique, fédérant les CCAS/CIAS et assurant leur représentation nationale;

Considérant l'intérêt pour le CCAS de Plurien de bénéficier des services, informations, formations, appuis juridiques et accompagnements proposés par l'UNCCAS;

Considérant que l'adhésion permet également de renforcer les coopérations entre centres et de participer aux réflexions nationales sur les politiques sociales locales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS décident :

- d'adhérer à l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS).
- d'autoriser le président du Centre Communal d'Action Sociale à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture 20 octobre 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor